

## AVIS n°2022-06

### Commission Aires protégées du 7 décembre 2021

**Dénomination :** Evaluation intermédiaire du plan de gestion 2016-2024 de la Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel

**Demandeur :** Association de mise en valeur des sites naturels de Glomel (Gestionnaire de la Réserve naturelle) et Conseil régional de Bretagne (autorité de classement)

#### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

**Objet de la demande :** Evaluation intermédiaire du plan de gestion 2016-2024 de la Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel

- **Remarques de forme et de fond :**

L'objectif principal de cette évaluation à mi-parcours 2016 – 2020 est de vérifier si le plan de gestion a été mis en œuvre tel que prévu et, si cette mise en œuvre a permis d'agir sur les facteurs qui influencent l'état des enjeux. Les 3 enjeux majeurs sont déclinés via des objectifs à long terme au nombre de 5. Ceux-ci regroupent le fonctionnement des écosystèmes de landes et de marais, la préservation des communautés biologiques et des populations végétales et animales, notamment ses éléments patrimoniaux. Les objectifs à long terme, 6 à 8, sont les facteurs clés de la réussite dont la réalisation concourt à la préservation des enjeux de la RNR.

Le rapporteur, ainsi que les membres de la commission aires protégées qui se sont exprimés, soulignent la qualité de la présentation du document et de la présentation orale. Les rubriques « points d'attention » sont particulièrement appréciées, car elles permettent au lecteur de mieux saisir les tenants et aboutissants des opérations de mises en œuvre et des résultats acquis ou non. Cet effort d'objectivation est à privilégier dans les procédures d'évaluation des OLT des RNR.

Cette RNR continentale, au cœur d'un réservoir régional de biodiversité que constitue l'Est des Montagnes Noires, est qualifiée principalement par le caractère oligotrophile de ses habitats. Les actions ou opérations entreprises et les résultats acquis sont en mesure de statuer sur le maintien de ce caractère majeur du fonctionnement de ces écosystèmes de landes, marais et prairies des deux sites de Lan Bern et Magoar.

Un point d'attention toutefois est à mentionner. Concernant les deux sites, le gestionnaire et les chargés de mission participent tout naturellement à la vigilance des facteurs influençant la qualité et la valeur de la RNR, soit l'incidence de la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 au nord de Lan Bern et la mauvaise qualité des cours d'eau de la tête de bassin versant du Crazius pour le site de Magoar.

Si cette vigilance est de mise, ce n'est sans doute pas à la RNR de s'investir dans la conduite des travaux et la recherche de financements, compte tenu de leur activité nécessaire au sein de la RNR. Comment s'investir à juste titre et ne pas consommer son énergie dans ces déterminants qui interfèrent cependant avec la conservation et la restauration de la qualité des habitats et des populations de la RNR ?

La prise en compte de la caractérisation de l'état de conservation des landes et habitats associés a été exposée. Il résulte d'une démarche du collectif des gestionnaires des RNR et certains ENS. S'il

## MOTIVATIONS OU CONDITIONS

permet de caractériser un état de conservation à un instant « t », il a surtout pour vocation à suivre cet état de conservation de l'habitat au cours du temps et d'objectiver la dynamique de cet habitat vers un meilleur état-objectif, sans nécessairement l'atteindre compte tenu de tel ou tel facteur limitant l'atteinte de cet état de référence.

Je souligne un point de sémantique. Le terme « fonctionnalité » est un terme ambigu, au contour mal défini et son contenu est donc ambivalent. A titre d'exemple, enjeu 3 : « La fonctionnalité des hydrosystèmes de têtes de bassins versants ». Le terme fonctionnement me semble plus valide. De même qu'« évaluer la fonctionnalité du réseau de mares » ? Les termes de fonctions, processus, services écosystémiques me semblent plus informatifs. Un rapport du CGEDD conseille de ne plus utiliser ce terme compte tenu de son ambivalence.

- **Echanges et discussions :**

La problématique de l'état de conservation des lépidoptères a été abordée, notamment celle du Damier de la succise. Le gestionnaire a explicité deux actions menées dans le but d'améliorer son état de conservation : la réouverture des milieux et un projet d'acquisition de parcelles. Il est néanmoins rappelé que les effectifs du Damier de la succise varient d'une année sur l'autre et qu'il existe des facteurs que le gestionnaire ne maîtrise pas.

La capacité du gestionnaire à contrôler ou non des pressions externes sur la Réserve a également été discutée, ainsi que la nécessité de doser l'énergie et le temps que le gestionnaire passe à travailler cette problématique. Il a été rappelé que les partenaires de la Réserve doivent également contribuer à la préservation des enjeux écologiques, car ils valident le plan de gestion. Au titre de la recherche de nouveaux partenariats, le gestionnaire a intégré récemment la commission locale de l'eau.

L'importance d'avoir des secteurs en libre-évolution a également été soulignée par les membres de la commission ainsi que par le rapporteur. Il a été précisé que cette libre évolution pouvait être favorable à la biodiversité latente, qu'il est important de prendre en compte.

Enfin, l'état de conservation des prairies a également été discuté, plus particulièrement la pertinence de l'intégration du critère de connectivité (avec les haies) dans ce calcul.

- **Synthèse / Conclusion :**

Le rapporteur conclut que les éléments du rapport d'évaluation intermédiaire soumis aux membres de la commission aires protégées assurent de l'amélioration de la qualité des écosystèmes, des habitats et des populations de la RNR de Glomel. Le travail est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé par des changements significatifs au sein de l'équipe des chargés de mission de la RNR.

Nous formulons un avis favorable après examen de l'évaluation intermédiaire du plan de gestion de la RNR de Glomel.

### AVIS :

**FAVORABLE**  [ x ]  
**FAVORABLE SOUS CONDITIONS**  [ ]  
**DEFAVORABLE**  [ ]

Fait le 27 janvier 2022

Signature :

